

# VILLE D'AVESNES SUR HELPE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

-----

Le Maire d'Avesnes-sur-Helpe,  
Vu les Lois N° 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982,  
Vu les articles L.2212.1 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la pétition en date du 12 février 2019 par laquelle l'entreprise MTD, ZAC du Moulin Mayeux, Route de Saint Quentin 02110 BOHAIN demande l'autorisation d'interdire le stationnement face à l'immeuble sis 30 Place Leclerc à compter **du mercredi 27 février au lundi 18 mars 2019** dans le cadre de travaux -ouverture pour travaux de gaz-,  
Considérant qu'il importe de prendre des mesures de sécurité et de police.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera strictement interdit face à l'immeuble sis 30 Place Leclerc **du mercredi 27 février au lundi 18 mars 2019**.

**Article 2 :** Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, les trottoirs ... et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

**Article 3 :** Des panneaux de signalisation nécessaires ainsi que des barrières seront apposés par l'entreprise effectuant les travaux pour permettre l'application des présentes dispositions et se réserver les emplacements de stationnement nécessaires.

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions qui précèdent constituera contravention et sera réprimée comme telle.

**Article 5 :** M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le service de sécurité de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 13 février 2019.

Le Maire,  
Marie-Annick DEZITTER



Pour le Maire et par délégation  
Mme JACQUEMIN Marie-Noëlle